



IMO-OMI



UNEP-PNUE

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY  
RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)**

**CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION  
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

**MEDITERRANEAN ACTION PLAN  
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**



9<sup>ème</sup> Réunion des correspondants du Centre régional  
méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre  
la pollution marine accidentelle (REMPEC)

Malte, 21-24 avril 2009

REMPEC/WG.30/11  
27 avril 2009

Original: anglais

**RAPPORT**  
**DE LA NEUVIÈME RÉUNION DES CORRESPONDANTS DU**  
**CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE**  
**CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

**Malte, 21-24 avril 2009**



## **INTRODUCTION**

1. La Neuvième réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) s'est tenue à St. Julian's (Malte) du 21 au 24 avril 2009, conformément à la décision de la 15<sup>ème</sup> réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui avait convenu qu'une réunion des correspondants du REMPEC soit organisée durant la période biennale 2008–2009 (UNEP(DEPI)/MED IG.17/10, Almeria, Espagne, 15-18 janvier 2008).

2. La 9<sup>ème</sup> réunion des correspondants du REMPEC avait pour principaux objectifs de:

- a) examiner la réalisation du programme d'activités du REMPEC depuis la 8<sup>ème</sup> réunion des correspondants; et
- b) discuter et arrêter le programme d'activités du REMPEC pour la période biennale 2010-2011 qui sera, ensuite, soumis pour adoption à la 16<sup>ème</sup> réunion ordinaire des Parties contractantes en novembre 2009.

3. Tous les correspondants gouvernementaux officiels du REMPEC ont été invités à désigner, conjointement et en consultation avec toutes les autorités nationales concernées, leurs représentants à la réunion. La participation, dans les délégations nationales, d'observateurs issus des industries chimique, pétrolière, portuaire et de transport maritime, a été fortement encouragée. Invitation à la réunion a été également faite à des agences spécialisées du système des Nations Unies, à des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi qu'à des associations et des organisations professionnelles internationales dont les activités intéressent le travail et les missions du REMPEC.

4. La réunion a vu la participation de délégations des Parties contractantes à la Convention de Barcelone suivantes:

ALBANIE	ISRAEL
ALGERIE	ITALIE
BOSNIE-HERZEGOVINE	JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE
COMMUNAUTE EUROPEENNE	LIBAN
CROATIE	MALTE
CHYPRE	MONACO
EGYPTE	MONTENEGRO
ESPAGNE	MAROC
FRANCE	SLOVENIE
GRECE	TUNISIE
	TURQUIE

de représentants des agences des Nations Unies suivantes:

- ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI)
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT / PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEEN (PNUE/PAM)
- AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE (IAEA) – LABORATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT MARIN

de représentants des partenaires du PAM / organisations non gouvernementales ci-dessous:

- INSTITUT DU DROIT ECONOMIQUE DE LA MER (INDEMER)
- INSTITUT OCEANIQUE INTERNATIONAL (IOI)
- INTERNATIONAL TANKER OWNERS POLLUTION FEDERATION LTD (ITOPF)
- MEDITERRANEAN OIL INDUSTRY GROUP (MOIG)
- MEDITERRANEAN OPERATIONAL OCEANOGRAPHY NETWORK (MOON)
- FONDATION SEA ALARM

et par des représentants des organisations suivantes:

- FEDERATION ITALIENNE DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE (FEDERCHIMICA)

5. La liste complète des participants figure en **annexe I** au présent rapport.

## **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE DE LA REUNION**

6. La réunion a été ouverte par le directeur du REMPEC, le mardi 21 avril 2009 à 09h00. Le directeur du Centre a souhaité la bienvenue à toutes les délégations à la réunion avant de mettre en exergue l'importance des réunions des correspondants du REMPEC en ce qu'elles offrent une opportunité, pour les Parties contractantes, pour les représentants de l'industrie et d'autres organisations dont les activités intéressent le travail du Centre, d'échanger des informations. Le directeur a ensuite remercié les organisations qui ont répondu à l'appel du REMPEC d'exposer du matériel d'information pendant la durée de la réunion, et a exprimé le souhait de voir une participation plus grande la prochaine fois.

7. Le coordinateur du PAM/PNUE, M. Paul Mifsud, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion avant de réitérer toute l'importance que revêt le respect de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Il a indiqué que la réunion des correspondants avait pour but principal la préparation de la prochaine réunion des Parties contractantes où le programme d'activités du REMPEC, pour la prochaine période biennale, serait adopté. Il a également souligné qu'il était important que toutes les structures composant le PAM renforcent leur coopération.

8. Prenant la parole à son tour, M. Stefan Micallef, directeur-adjoint de la division de l'environnement marin de l'OMI, a souhaité la bienvenue à tous les participants, au nom du Secrétaire-général de l'OMI. Il a transmis la profonde reconnaissance du Secrétaire-général de l'OMI au Gouvernement de Malte, pays hôte, pour l'installation du REMPEC dans ses nouveaux locaux à La Valette. Abordant l'objet de la réunion, M. Micallef a rappelé aux participants que le trafic maritime en Méditerranée s'était intensifié ces dix dernières années et l'obligation, pour les Etats côtiers de la Méditerranée, d'être préparés à combattre la pollution du milieu marin en mettant en œuvre la convention OPRC et ses protocoles. Il a déclaré que le REMPEC demeurerait un modèle pour d'autres régions et qu'il faisait partie intégrante de la stratégie mondiale de coopération technique de l'OMI. M. Micallef a également souligné que l'année 2008 revêtait une importance particulière pour l'Organisation qu'il représente car elle marque le soixantième anniversaire de l'adoption de la convention établissant l'OMI et le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur de cette convention. Il a ensuite passé en revue les dernières évolutions au sein de l'OMI en relation avec le mandat et la mission du REMPEC, citant à cet égard l'entrée en vigueur de la Convention AFS, du Protocole OPRC-HNS et de la Convention « Hydrocarbures de soute ». De surcroît, M. Micallef a indiqué que des progrès significatifs avaient été enregistrés concernant l'une des conditions pour l'entrée en vigueur de la Convention sur la gestion des eaux de ballast, à savoir le seuil en tonnage. Quant à la Convention HNS, il a fait savoir qu'une conférence diplomatique, si cela était approuvé par le Conseil, devrait se tenir en 2010 pour réviser cette convention avant son entrée en vigueur. M. Micallef a ensuite abordé les activités de coopération de l'OMI et rappelé le soutien de l'Organisation aux activités du Centre en Méditerranée. Il a ensuite informé la réunion de l'organisation du 4<sup>ème</sup> Forum R&D de l'OMI, qui se tiendra conjointement avec Interspill 2009 et a conclu en exprimant sa satisfaction quant aux réalisations du Centre dans le domaine de la prévention, de la préparation à la lutte et de la lutte contre la pollution de la mer Méditerranée.

## **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: ORGANISATION DES TRAVAUX**

### **2.1 Règlement intérieur**

9. La réunion a décidé d'appliquer *mutatis mutandis* le Règlement Intérieur des Réunions et Conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la Méditerranée contre la pollution et ses protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

## 2.2 Election du bureau

10. Suivant la pratique en usage dans les réunions ordinaires des Parties contractantes, le directeur a proposé le Maroc, pays hôte de la prochaine réunion ordinaire, comme président, l'Espagne, pays hôte de la précédente réunion, comme vice-président et, pour assurer une bonne représentation géographique, l'Albanie comme Rapporteur. La réunion a décidé, à l'unanimité, d'élire le bureau ainsi composé:

M. Mohamed Marzagui (Maroc)	Président
M. Juan Otero Diez (Espagne)	Vice-président
M. Sokol Kapidani (Albanie)	Rapporteur

## 2.3 Langues de travail

11. Les langues de travail de la réunion étaient l'anglais et le français. Un service d'interprétation simultanée (anglais/français) a été fourni. Les documents de travail et d'information que le REMPEC avait préparés ont été également fournis dans les deux langues officielles du Centre. Cependant, les documents d'information présentés par les Parties contractantes et d'autres organisations ont été distribués dans la langue originale uniquement.

## 2.4 Emploi du temps

12. Le directeur a invité les participants à prendre connaissance de l'emploi du temps de la réunion figurant au document portant la cote REMPEC/WG.30/3/3/Rev.1 puis a attiré l'attention de la réunion sur l'organisation, dans la seconde journée, de la réunion intersessions de la Task Force régionale GloBallast.

### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR:      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

13. Le Président a remercié la réunion pour avoir soutenu son élection puis a proposé que le projet d'ordre du jour, figurant au document REMPEC/WG.30/3/1, soit adopté.

14. La réunion a adopté l'ordre du jour repris à l'**annexe II** du présent rapport. La liste des documents est fournie à l'**annexe III**.

### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR:      RAPPORT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES DU REMPEC DEPUIS LA 8<sup>EME</sup> REUNION DES CORRESPONDANTS**

15. Le Président a ensuite invité le Secrétariat à présenter le document REMPEC/WG.30/4/1 qui rend compte des activités du REMPEC depuis la 8<sup>eme</sup> réunion des correspondants. Dans sa présentation de ce document, le directeur du Centre a expliqué que, pour structurer la présentation et le débat sur ce point de l'ordre du jour, ce document serait traité en trois parties suivant sa structure.

16. En ce qui concerne la partie I du document, relative aux développements institutionnels, la réunion a été informée de l'état de ratification du protocole de 2002 relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la Méditerranée (protocole « Prévention et Situation Critique »), tel que figurant à l'annexe I du document REMPEC/WG.30/4/1. Les Parties contractantes qui sont toujours Parties au Protocole d'urgence de 1976 ont été invitées à accélérer leur processus d'adhésion au protocole « Prévention et situation critique » de 2002.

17. La réunion a ensuite été informée des développements intervenus en rapport avec les Décisions que les Parties contractantes avaient prises lors de leur dernière réunion ordinaire, qui s'est tenue à Almeria (Espagne), du 14 au 18 janvier 2008. Le Secrétariat a rappelé qu'un nouveau format de rapport avait été arrêté par les Parties contractantes et devait servir à rendre compte de l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, y compris le protocole «Prévention et Situation Critique»; ce nouveau format figurant au document REMPEC WG.30/INF.3. Le Secrétariat a, entre autres, attiré l'attention des délégations sur l'exercice en cours relatif à

l'application de l'approche écosystémique aux programmes et politiques du PAM. La mise en œuvre de cette approche nécessitera le recueil de données dans différents champs d'activité. Les conséquences de cet exercice sur les activités relevant du protocole «Prévention et Situation Critique» ont été exposées dans le document REMPEC/WG.30/INF.5 mis à la disposition de la réunion.

18. Enfin, la réunion a été informée du travail accompli par le Secrétariat du PAM via un Groupe de travail sur l'Efficacité. En complément au Format de rapport, les Parties contractantes avaient demandé au Secrétariat de formuler et de soumettre à leur prochaine réunion ordinaire une série d'indicateurs d'efficacité destinés à mesurer le niveau d'application de la Convention et de ses Protocoles. Il a été décidé que pour appliquer cette décision des Parties contractantes, le Secrétariat devrait proposer aux correspondants des centres d'activité régionaux (CAR) du PAM, un projet d'indicateurs d'efficacité concernant les différents protocoles. Une fois discutés et adoptés, les différentes séries d'indicateurs d'efficacité seraient réunis en un document par le Secrétariat du PAM, pour soumission à l'examen de la réunion des correspondants du PAM en vue de leur adoption par la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes (Marrakech, Maroc, novembre 2009). Les indicateurs proposés pour le protocole «Prévention et Situation Critique», et figurant à l'annexe au document REMPEC/WG.30/4/2, ont été présentés par le Secrétariat, qui a tenu à préciser que la disponibilité et la fiabilité des données à utiliser demeurerait de la responsabilité des Parties contractantes et que les données fournies par le Centre devraient être considérées comme additionnelles et subsidiaires.

19. Le Président a ensuite invité la réunion à prendre note des informations fournies et à examiner le document REMPEC/WG.30/4/2 dans le but d'arrêter une série d'indicateurs d'efficacité relatifs au protocole «Prévention et Situation Critique». A cet égard, il a souligné l'importance des indicateurs d'efficacité pour mesurer le degré d'application du protocole.

20. Le directeur du Centre a attiré l'attention des participants sur le fait que, une fois ces indicateurs adoptés, les Parties contractantes devraient fournir les informations pertinentes et que le degré de réalisation de ces objectifs, par les Parties contractantes, serait également évalué.

21. Toutes les délégations qui ont pris la parole ont exprimé leur satisfaction d'une manière générale par rapport aux indicateurs proposés. Cependant, des observations et des propositions ont été suggérées, notamment sur les indicateurs relatifs au contrôle par l'Etat du port/de pavillon et les cibles correspondantes. Le Secrétariat a mis en circulation un document de travail comprenant des indicateurs révisés pour examen par la réunion. Après une dernière discussion, la réunion s'est mise d'accord sur une liste révisée d'indicateurs reproduits au document REMPEC.WG.30/4/2/Rev.2. Cependant, la délégation de Chypre, se référant à l'indicateur concernant les pollutions accidentelles a cependant fait savoir qu'elle considérait l'objectif « 0 » irréaliste et qu'elle aurait préféré comme objectif une décroissance annuelle des accidents (par exemple 15%) utilisant comme référence la base de données accidents maintenue à jour par le REMPEC depuis 1977.

22. La réunion a exprimé le souhait que les indicateurs relatifs au protocole « Prévention et Situation Critique » soient périodiquement revus et a demandé au Centre de faire part de ce souhait au Secrétariat du PAM.

23. Il a également été signalé que bien que la Résolution 1 de la conférence diplomatique, qui a adopté le protocole «Prévention et Situation Critique», ait fourni une liste de conventions internationales dont les Parties contractantes devrait envisager la ratification, il pourrait s'avérer nécessaire de décider d'examiner périodiquement cette liste afin d'y intégrer de nouveaux instruments internationaux qui ont un lien direct avec le champ d'application du protocole.

24. Le Secrétariat a ensuite invité la réunion à examiner la Partie II du document REMPEC/WG.30/4/1 sur les questions administratives et autres questions connexes. Concernant le fonctionnement du Centre, la réunion a été informée qu'en décembre 2007, une fois les travaux d'aménagement achevés, les autorités maltaises avaient alloué au Centre le bâtiment "Maritime House" situé à La Valette. L'aménagement du REMPEC dans ces nouveaux locaux a nécessité des préparatifs d'envergure, sachant que le Centre avait occupé les anciens locaux pendant plus de trente ans.

25. S'agissant des ressources humaines, le Centre avait au cours des deux dernières années, grandement bénéficié du soutien des Parties contractantes, certaines ayant fourni des contributions volontaires venant renforcer les effectifs du Centre (dans le cas de la France et de l'Italie) d'autres ayant contribué à la réalisation d'un contrat (cas du Projet SAFEMED à financement CE/MEDA). Le Secrétariat a remercié la France, l'Italie et la CE pour leurs soutiens qui ont permis au Centre d'élaborer et de mener son programme d'activités et a exprimé le vœu que ces soutiens se poursuivent à l'avenir.

26. La réunion a été informée de la situation financière du Centre et des difficultés qu'il connaît. Celles-ci étaient dues au fait que les coûts de fonctionnement du REMPEC vont en augmentant alors que le budget du Fonds méditerranéen d'affectation spéciale (MTF) du PAM demeure inchangé depuis 2004. Cette situation est de nature à affecter gravement la réalisation du programme d'activités du REMPEC, lors de la prochaine période biennale, car le Centre ne sera pas en mesure de financer autant d'activités ni le niveau de participation à celles-ci.

27. La réunion a été également informée de l'introduction de mesures de sûreté plus sévères suite à des instructions du Département de sécurité et de sûreté des Nations unies (UNDSS). Il a été notamment relevé qu'en règle générale, la tenue de conférences et de réunions dans des pays où le stade d'alerte de sûreté est supérieur au niveau 1 n'était plus autorisée.

28. Lors du débat sur la Partie II du rapport d'activités (Questions administratives et connexes), il a été demandé au Secrétariat d'indiquer des pistes pour résoudre les difficultés budgétaires auxquelles le REMPEC est confronté et pour lui permettre de maintenir son volume actuel d'activités. Répondant à cette question, le directeur du Centre a indiqué qu'une option pourrait résider dans l'investissement de l'industrie dans des partenariats public-privé. De tels partenariats devraient être possibles en tenant compte des objectifs de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (ci-après « Stratégie régionale »). Une autre piste à explorer, *inter alia*, était celle consistant à s'appuyer davantage sur les expertises existant au niveau des autorités nationales. Le directeur a souligné, cependant, que la véritable solution est à rechercher auprès des Parties contractantes, qui ont le pouvoir de décision sur le budget MTF.

29. Le Secrétariat est ensuite passé à la présentation de la Partie III du rapport sur les activités du Centre, en renvoyant les délégations aux documents REMPEC/WG.30/5, REMPEC/WG.30/6, REMPEC/WG.30/7, REMPEC/WG.30/8 et REMPEC/WG.30/9 contenant des informations détaillées sur différents champs d'activité qui allaient être abordés aux points 5 à 9 de l'ordre du jour.

30. S'agissant de la prévention de la pollution provenant des navires, le Secrétariat a souligné que, dans la mise en œuvre des projets externes tels que le Projet MEDA, financé par l'UE, sur la coopération euro-méditerranéenne en matière de sécurité maritime et de prévention de la pollution par les navires (SAFEMED) ou le Projet FEM-PNUD-OMI intitulé « Construire des partenariats pour aider les pays en développement à réduire le transfert d'organismes aquatiques nuisibles des navires », le Centre a essayé d'étendre aux Parties contractantes, qui n'étaient pas des bénéficiaires directs de ces projets, des activités à dimension régionale.

31. Le Secrétariat a informé la réunion du résultat positif de la soumission conjointe par les Parties contractantes, et coordonnée par le REMPEC, d'une demande au Comité de protection du milieu marin (MEPC) de l'OMI pour donner effet au statut de zone spéciale pour la mer Méditerranée au sens de l'Annexe V de MARPOL (ordures des navires). La réunion a été informée que le MEPC avait accepté la demande et convenu que le statut de zone spéciale pour la Méditerranée entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2009.

32. Il a été fait remarquer que, pendant la période examinée, le Centre avait suivi, dans le cadre de la préparation à la lutte et de la lutte contre la pollution du milieu marin par les navires, et conformément à la mission qui lui est dévolue, les accidents impliquant des navires et a fourni une assistance technique aux Parties contractantes.

33. Dans ces deux domaines d'activité, lorsqu'il avait apporté une assistance technique à certaines Parties contractantes, le Centre avait bénéficié de l'aide d'experts issus des administrations d'autres Parties contractantes. Le Secrétariat a relevé que cette pratique devrait être poursuivie et soutenue mais que, pour ce faire, il était nécessaire que les Parties contractantes d'une part informent le Centre sur l'expertise dont elles disposent et qu'elles peuvent mettre à disposition et,

d'autre part qu'elles tiennent le REMPEC informé des programmes de coopération technique pouvant intéresser sa mission.

34. La réunion a été également informée sur l'évolution des outils d'information et de communication du Centre et sur sa participation aux réunions régionales et internationales. Le Secrétariat a présenté les améliorations apportées à la base de données du Centre sur les alertes et les accidents puis a fait un exposé sur le site Internet futur du Centre qui devrait être opérationnel avant la fin de l'année 2009. Il a également présenté le nouveau CD-Rom utilisé pour les formations/séminaires/ateliers de travail du REMPEC contenant toutes les informations sur les modules relatifs à l'activité concernée. La réunion a également été brièvement informée de sa participation aux réunions régionales et internationales, mettant en relief le lien établi entre le Groupe de travail technique méditerranéen et le Groupe technique OPRC-HNS de l'OMI, ce qui permet au Centre de bénéficier d'une expertise mondiale.

35. Les délégations se sont félicitées de la nouvelle version du site Internet du REMPEC, et des progrès accomplis concernant la base de données alertes et accidents. Concernant la base de données, il a été cependant précisé que celle-ci n'était pas un système d'alerte/notification mais qu'elle servait uniquement à des fins statistiques.

36. Dans son résumé des débats, le Président a exhorté les correspondants du Centre à interagir avec les correspondants du PAM sur des questions intéressant les activités du REMPEC, notamment la question du financement et du budget de ce dernier.

37. La réunion a pris note des informations figurant dans le document REMPEC.WG.30/4/1 et a exprimé ses vifs remerciements au Gouvernement de Malte pour les nouveaux locaux mis à la disposition du REMPEC.

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: ACCORDS DE COOPERATION EN MATIERE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARINE PROVENANT DES NAVIRES**

38. Le document REMPEC/WG/30/5 traitant de la coopération avec d'autres partenaires a été présenté par le Secrétariat. Il a été rappelé que cette question faisait également l'objet des Objectifs spécifiques 17 et 18 de la Stratégie régionale.

39. Le Secrétariat a déclaré que, dans le domaine de l'assistance scientifique pour la prédiction de dérive de nappes, le Centre avait établi, pendant la période biennale 2008-2009, une relation solide avec le réseau méditerranéen d'océanographie opérationnelle (MOON) dans le domaine de l'utilisation opérationnelle des systèmes fondés sur l'observation/modélisation des données météo-océanographiques pour la prédiction de dérive des nappes d'hydrocarbures ainsi que dans le domaine des modèles de dérive à rebours. Le Secrétariat a ajouté qu'un accord de coopération venait d'être signé afin de formaliser cette relation de travail et définir les activités à mener avec le MOON. Reconnaisant la contribution appréciable du réseau à la préparation à la lutte et à la lutte contre les pollutions marines, le Secrétariat a fortement encouragé les pays dotés d'instituts océanographiques qui ne font pas encore partie du réseau, à penser à le rejoindre.

40. S'agissant de la coopération avec les secteurs industriels, la longue collaboration avec le Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC) s'était traduite par des exercices de communication. Le Centre envisageait de formaliser sa collaboration avec le CEFIC par le biais d'un accord de coopération. La coopération avec l'industrie pétrolière, représentée au niveau régional par le *Mediterranean Oil Industry Group* (MOIG), avait connu une évolution intéressante. L'élaboration d'un plan d'activités conjoint, à moyen terme, a été préconisé, avec le soutien technique de l'Association internationale pour l'industrie pétrolière et la conservation de l'environnement (IPIECA), qui a confirmé récemment sa volonté de soutenir le MOIG, et avec l'assistance de l'OMI. Le contenu de ce plan sera affiné davantage après la tenue, à Marseille en mai 2009, de l'Atelier de travail régional Gouvernements-Industrie sur la coopération, la préparation à la lutte et la lutte contre les déversements d'hydrocarbures en Méditerranée.



41. Enfin, le Secrétariat a fourni des informations sur un nouveau champ de coopération avec des organisations intervenant dans la conservation de la faune sauvage et la réunion a été informée des actions entreprises par le Centre en vue du développement d'un accord de coopération avec le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (SPA/RAC), la composante du PAM chargée des questions de biodiversité, qui entretient des relations avec ces organisations, afin de définir la participation de ces entités aux activités de formation du REMPEC et, le cas échéant, leur intervention lors d'opérations d'intervention en cas de situation critique.

42. Plusieurs délégations se sont réjouies de la coopération du Centre avec la communauté scientifique et d'autres partenaires mais ont exprimé des préoccupations quant aux implications financières éventuelles. La délégation de l'Algérie a informé la réunion de la création d'une entreprise multinationale dénommée « Oil SPill REsponse Company (OSPREC) » dont la mission est d'intervenir en cas d'accidents de pollution marine de niveau 2 dans le Sud de la Méditerranée et sur les côtes d'Afrique de l'Ouest. Le réseau MOON et le MOIG ont fait part de leur souhait de coopérer avec les organisations nationales compétentes des pays méditerranéens où ces deux institutions n'ont pas de correspondants, afin d'accroître la couverture de leurs réseaux respectifs.

43. La délégation de la CE a mentionné le réseau MAR-ICE (intervention en cas d'incident de transport de produits chimiques en mer) récemment mis en place par l'Agence Européenne de Sécurité Maritime (EMSA) qui vise à fournir des informations à distance sur des produits particuliers en cas d'incidents maritimes mettant en cause des substances dangereuses et potentiellement dangereuses (SNPD). Cette délégation a informé la réunion que MAR-ICE peut être sollicité par les pays non membres de l'Union Européenne en en faisant la demande au près du Centre d'Information et de Suivi (Monitoring and Information Centre, MIC) de la Direction générale de l'environnement de la Commission Européenne.

44. Le directeur du REMPEC a informé la réunion que la coopération préconisée bénéficierait tant au Centre qu'aux parties concernées. Il a par ailleurs indiqué que les services du réseau MOON seraient disponibles à titre gracieux. Cette coopération permettrait également aux membres du réseau de participer directement aux opérations d'urgence. La coopération avec le MOIG permettrait à toutes les parties de partager les frais d'organisation d'activités de formation et d'ateliers de travail.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR:            GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE MEDITERRANEEN (MTWG)**

45. Le Secrétariat a présenté le document REMPEC/WG.30/6/1 rendant compte des progrès accomplis dans les tâches assignées au MTWG par la 8<sup>ème</sup> Réunion des correspondants du REMPEC. A titre de rappel, le MTWG était chargé d'élaborer:

- des lignes directrices sur l'évaluation des littoraux pollués par des hydrocarbures;
- un outil d'aide à la décision sur la gestion des déchets; et
- des lignes directrices sur les techniques d'évaluation et de récupération des hydrocarbures immergés.

46. Le Secrétariat a remercié les Parties contractantes pour avoir désigné des institutions nationales et/ou des responsables *ad hoc* comme points de contact pour les activités du MTWG ainsi que pour leurs contributions qui ont permis au Groupe de travail de s'acquitter de sa mission. Le Secrétariat a également tenu à remercier le Groupe technique OPRC-HNS de l'OMI et d'autres entités pour leur assistance à la réalisation de ces activités.

47. Le Secrétariat a commencé par présenter le projet de Lignes directrices méditerranéennes sur l'évaluation des littoraux pollués par des hydrocarbures. Il a été relevé que comparées à d'autres lignes directrices traitant de ce sujet, les Lignes directrices méditerranéennes étaient beaucoup plus simples et étaient conçues avec une intention didactique pour permettre aux évaluateurs peu versés dans le sujet de bien mener leurs missions sur le terrain. La réunion a été informée qu'un stage de formation pilote serait organisé par le REMPEC, durant la période biennale 2010-2011, après la finalisation du document.

48. La réunion a pris note du travail réalisé par le MTWG en vue d'élaborer des Lignes directrices méditerranéennes sur l'évaluation des littoraux pollués par des hydrocarbures et a décidé de continuer à soutenir cette initiative en fournissant au Secrétariat des photographies numériques des types de littoraux en Méditerranée. Ces documents photographiques serviront à finaliser les Lignes directrices. La réunion a également convenu de demander au Secrétariat d'intégrer la version finale des Lignes directrices méditerranéennes sur l'évaluation des littoraux pollués par des hydrocarbures dans le système d'information régional (SIR) du Centre et de la transmettre aux Parties contractantes.

49. Pour ce qui concerne la confection d'un Outil méditerranéen d'aide à la décision en matière de gestion des déchets, il a été rappelé que le projet d'outil a été élaboré en vue d'aider chaque Etat côtier de la Méditerranée à mettre au point un plan de gestion des déchets de déversement qui soit complet et opérationnel et qui comprenne l'identification de la meilleure méthode de traitement des déchets provenant des déversements d'hydrocarbures. Le Secrétariat a fait savoir que le MTWG avait achevé la Phase I (Etude de gestion des déchets de déversement d'hydrocarbures en Méditerranée) du projet. La révision de la Phase II (Elaboration d'un projet d'Outil méditerranéen d'aide à la décision en matière de gestion des déchets de déversement d'hydrocarbures), par le MTWG avec le soutien du Groupe technique OPRC-HNS, sera entamée juste après la présente réunion des correspondants afin de jeter les bases de la Phase III (Version électronique de l'outil méditerranéen d'aide à la décision en matière de gestion des déchets d'hydrocarbures). Le Secrétariat a expliqué que le développement de toutes les sections composant un plan de gestion des déchets issus d'un déversement d'hydrocarbures pourrait se faire via l'application, que les sections seraient intégrées dans l'application et qu'un tel plan permettrait également à l'utilisateur de choisir les flux de déchets, en fonction de déchets et des installations dont dispose le pays.

50. La réunion a pris note du travail réalisé par le MTWG sur le projet d'Outil méditerranéen d'aide à la décision et de ce qui reste à faire, et a encouragé les membres du MTWG à fournir commentaires et observations sur le projet d'outil d'aide à la décision avant le 13 juillet 2009.

51. Abordant la question des hydrocarbures immergés, le Secrétariat a indiqué à la réunion que la 56<sup>ème</sup> Session du MEPC de l'OMI avait convenu d'inclure, dans le programme de travail du Groupe technique OPRC-HNS, l'élaboration de Lignes directrices sur les techniques d'évaluation et de récupération des hydrocarbures immergés. Sur ce point, le Secrétariat a rendu compte à la réunion de la situation et remercié l'Italie d'avoir piloté le forum international chargé d'élaborer ces Lignes directrices.

52. La réunion a pris note du travail effectué sur les techniques d'évaluation et de récupération des hydrocarbures immergés.

53. Plusieurs délégations ont exprimé leur satisfaction pour les tâches accomplies par le MTWG et ont proposé qu'un atelier de travail soit programmé pour les membres de ce Groupe de travail afin qu'ils puissent présenter les résultats des travaux du MTWG et d'en débattre. Le Secrétariat a pris note de cette suggestion et fait savoir qu'il envisagerait l'organisation de cette activité si les moyens financiers le permettent.

54. Le Secrétariat a ensuite présenté le document REMPEC/WG.30/6/2 contenant des propositions pour les activités futures du MTWG.

55. Le Secrétariat a informé la réunion que l'évaluation entreprise par le Centre en vue de la préparation de l'atelier de travail régional Gouvernements-Industrie sur la coopération, la préparation à la lutte et la lutte contre les déversements d'hydrocarbures en Méditerranée (11-12 mai 2009, Marseille, France) avait été utilisée afin d'identifier des axes de travail pour le MTWG. Cette évaluation a permis de constater que peu, sinon aucune, information sur les dispersants ne figure dans les Profils de pays remis par les Parties contractantes. En outre, il a été signalé que les « Lignes directrices sur l'utilisation de dispersants dans la lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par des hydrocarbures » n'ont pas été révisées depuis octobre 1998 et qu'elles nécessitent des modifications afin de refléter la situation prévalant actuellement en Méditerranée et les technologies de dispersants utilisées aujourd'hui.

56. Le Secrétariat a ensuite abordé la question des substances toxiques dangereuses (HNS) et a informé la réunion sur l'état de ratification du Protocole OPRC-HNS dans les Etats de la Méditerranée. Il a également fait références aux nombreux pays qui avaient demandé une assistance, pendant la période biennale actuelle, pour mettre en œuvre ce Protocole.

57. Tout en soulignant le besoin de mettre à jour la version 2.0 du Système méditerranéen intégré d'aide à la décision (MIDSIS-TROCS), le Secrétariat a invité la réunion à confier au MTWG la tâche d'initier la révision de l'outil MIDSIS-TROCS, dans le cadre de son programme de travail pour la période biennale 2010-2011. Il a été précisé que le Centre rechercherait des partenariats pour réaliser ce projet.

58. Répondant à la question de la nécessité pour les correspondants du REMPEC de désigner de nouveaux membres au MTWG, le directeur a fait savoir que les correspondants devraient désigner des membres ayant l'expertise et le profil technique requis. Le Centre pourrait aider en produisant des termes de référence pouvant permettre aux correspondants de désigner des membres nouveaux au MTWG.

59. La réunion a ensuite donné son aval à la proposition du Secrétariat visant à inclure, dans le programme de travail à venir du MTWG (2010-2011), la révision des « Lignes directrices sur l'utilisation des dispersants dans les opérations de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par des hydrocarbures », qui avaient été adoptées à la 8<sup>ème</sup> Réunion ordinaire de la Conférence des Parties à la Convention de Barcelone (UNEP (OCA)/MED IG.3/5, Appendice I, Antalya, Turquie 15 octobre 1993), ainsi que l'amorce de la révision du Système méditerranéen intégré d'aide à la décision (MIDSIS-TROCS) Version 2.0.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: AMELIORATION DU NIVEAU D'APPLICATION DE L'ANNEXE I DE LA CONVENTION MARPOL EN MEDITERRANEE**

60. La réunion a examiné le document REMPEC/WG.30/7 contenant un exposé détaillé des activités que réalisées par le REMPEC dans le domaine de la prévention des rejets illicites provenant des navires depuis l'adoption en 2002 du protocole «Prévention et Situation Critique».

61. Présentant ce document, le Secrétariat a rappelé que ces activités portaient essentiellement sur deux questions clés, qui étaient également traitées dans la Stratégie régionale, à savoir l'amélioration de la surveillance et du contrôle des rejets illicites et des poursuites plus efficaces contre les auteurs de tels rejets. Le document contenait également des propositions d'activités dans le domaine des rejets illicites provenant des navires que la réunion était invitée à examiner pour inclusion dans le programme de travail du Centre pour 2010-2011.

62. Une présentation détaillée du document a été faite à la réunion, en commençant par un rappel des activités du Centre en matière de surveillance et de contrôle des déversements illicites, y compris la réalisation de plusieurs projets pilotes basés sur la surveillance par satellite de la pollution par hydrocarbures ainsi qu'une étude de faisabilité sur la mise en place de la surveillance aérienne au niveau national.

63. Par ailleurs, le Secrétariat a fourni des informations sur une opération de surveillance coordonnée en Méditerranée occidentale qui sera réalisée vers la fin de l'année 2009 et dont l'objectif est de renforcer la coopération opérationnelle dans la lutte contre les rejets illicites au niveau sous régional.

64. Le Secrétariat a également fait référence aux résultats d'une évaluation menée par le Centre et qui avait permis de relever des lacunes et insuffisances dans de nombreux dispositifs juridiques, judiciaires et administratifs nationaux en matière de traitement des rejets illicites d'hydrocarbures en mer. Des mesures correctives ont été recommandées pour affiner et renforcer les dispositifs juridiques et institutionnels des pays évalués : l'apport d'expertise s'avère souhaitable pour formuler ou réviser des lois nationales, et des actions de formation et de sensibilisation, en direction du personnel des autorités nationales compétentes et notamment de leurs juristes, sont également nécessaires, ainsi qu'en direction des procureurs et des magistrats.

65. Le Secrétariat a exposé les efforts déployés par le Centre pour sensibiliser et mieux informer sur les questions juridiques liées aux rejets illicites d'hydrocarbures en mer, notamment le séminaire régional (MEDEXPOL 2007) qu'il avait organisé en novembre 2007 et qui était consacré à l'enquête, la collecte des moyens de preuve, les sanctions et les poursuites. Il a été rappelé que les participants au Séminaire avaient demandé que davantage d'activités de cette nature soient organisées et avaient les reconnus les bénéfiques d'un réseau régional de magistrats qui permettrait l'échange d'informations et d'expériences. Le Secrétariat a précisé que la création du réseau de magistrats avait été amorcée après le Séminaire et a encouragé tous les Etats côtiers méditerranéens qui ne l'avaient pas encore fait à se joindre cette initiative.

66. Plusieurs délégations ont remercié le REMPEC pour les actions entreprises en matière de prévention de la pollution accidentelle provenant des navires et à cet égard, ont proposé d'autres initiatives que le Centre pourrait entreprendre dans ce domaine. Certaines délégations ont porté à la connaissance de la réunion de nombreux projets menés à l'échelle nationale pour mieux connaître les dispositions de la Convention MARPOL et en améliorer l'application.

67. La réunion a convenu de l'importance de la question des rejets illicites provenant des navires et de la nécessité de renforcer la coopération, l'échange d'informations et d'expériences dans la région et elle a avalisé la démarche stratégique du Centre sur cette question importante. Des délégations ont appelé à une action urgente et à davantage de soutien du Centre notamment sur les procédures de poursuite des auteurs de rejets illicites. La délégation de la Tunisie a fait part de son souhait de pouvoir bénéficier d'un tel soutien.

68. La délégation de Chypre a exprimé sa reconnaissance au Centre pour avoir financé une étude de faisabilité sur la surveillance aérienne de la zone maritime de Chypre et a remercié la France pour avoir mobilisé des experts pour entreprendre cette étude. La délégation de France a quant à elle remercié le REMPEC et Chypre pour avoir donné à ses experts l'occasion de coopérer et de partager leurs expériences avec les autorités compétentes d'une autre Partie contractante puisque cet échange avait également bénéficié aux experts français. La France s'est dite disposée à offrir, avec le soutien du REMPEC, son assistance technique à d'autres Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

69. La délégation française a informé la réunion qu'en écho aux efforts déployés le Centre pour améliorer l'application de l'Annexe I de MARPOL, et selon les objectifs affichés par l'Union pour la Méditerranée, un séminaire, financé par la Banque mondiale, serait organisé en juin 2009 à Marseille en vue de mettre sur pied un réseau d'inspecteurs et de magistrats pour échanger informations et expériences sur la question des rejets illicites par les navires. La France a invité toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone à y participer et a précisé que le REMPEC avait été invité.

70. La réunion a ensuite examiné la proposition du Secrétariat visant création d'un outil en ligne qui servirait de forum pour échanger informations et expériences sur la prévention des rejets illicites par les navires et sur les aspects juridiques liés. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à cette proposition, de nature à faciliter la diffusion de l'information sur les meilleures pratiques en matière de surveillance de la pollution opérationnelle par les navires et sur la législation mettant en œuvre les dispositions de l'Annexe I de la Convention MARPOL.

71. La réunion a pris note des informations fournies au document REMPEC/WG.30/7, avalisé les activités proposées par le Centre pour la prochaine période biennale concernant les rejets illicites en mer et a accepté la proposition du REMPEC de créer un forum sur Internet pour échanger des informations sur la législation et sur l'application des dispositions de l'annexe I de MARPOL.

**POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR:            DEVELOPPEMENTS CONCERNANT LE PROJET CE/MEDA SUR LA COOPERATION EN MATIERE DE SECURITE MARITIME ET DE PREVENTION DE LA POLLUTION PAR LES NAVIRES (SAFEMED)**

72. La réunion a pris connaissance du document REMPEC/WG.30/8 relatif à la mise en œuvre du projet régional « Coopération euro-méditerranéenne sur la sécurité maritime et la prévention de la pollution provenant des navires – SAFEMED » financé par le programme MEDA de l'UE. Le

Secrétariat a rappelé avoir donné, lors des deux dernières réunions des correspondants du REMPEC, des informations sur ce projet que le Centre met en œuvre dans dix pays partenaires méditerranéens, avec le soutien de l'OMI, de la CE et de l'Agence européenne de sécurité maritime (AESM). Visant à traiter le déséquilibre actuel dans l'application de la législation en Méditerranée, le Projet devait s'achever le 31 décembre 2008 mais sa phase opérationnelle a été prorogée jusqu'à fin juin 2009.

73. Le Secrétariat a expliqué que les activités inscrites au Projet SAFEMED comprenaient plusieurs volets dont l'envoi de missions d'évaluation, la préparation d'études, la fourniture d'une assistance technique directe, la formulation de recommandations et de lignes directrices et le renforcement des capacités y compris la formation. La réunion a pris connaissance d'un rapport d'étape détaillé décrivant les activités réalisées entre janvier 2006 et février 2009 (et leurs résultats) et a été informée que lorsque le Projet sera arrivé à son terme, toutes ses activités auront été réalisées avec succès. Référence a été faite à l'Etude sur les flux de trafic maritime en Méditerranée et au Système d'information géographique (SIG), financé par le Projet, dont une démonstration a été faite aux participants. Le site Internet du Projet ([www.safemedproject.org](http://www.safemedproject.org)) a été également présenté à la Réunion. Ce site contient de riches informations sur les différents volets du Projet SAFEMED et y sont postés documents et rapports d'activités. Il a été fait remarquer qu'un certain nombre de résultats du Projet SAFEMED ont profité non seulement aux pays bénéficiaires mais à tous les Etats côtiers de la Méditerranée.

74. Conformément à l'annonce faite lors de la dernière réunion des correspondants du Centre, la réunion a été informée que les résultats positifs du Projet SAFEMED I avaient conduit la CE et les partenaires méditerranéens à conclure un autre Projet SAFEMED II financé, lui aussi, par le programme MEDA de la CE. SAFEMED II sera réalisé par le REMPEC entre 2009 et 2011. Les délégations ont été invitées à prendre connaissance du document REMPEC/WG.30/INF.6 contenant un résumé de l'annexe technique de ce Projet.

75. Le Secrétariat a informé la réunion qu'à l'instar du Projet SAFEMED I, et compte tenu du fait que la plupart des activités du Projet SAFEMED II avaient un lien étroit avec certains objectifs spécifiques de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine par des navires, le REMPEC avait inclut certaines activités de SAFEMED II dans le programme de travail du Centre proposé pour la période biennale 2010-2011. Cette démarche visait à créer une synergie avec les autres activités du REMPEC et à permettre la participation de celles des Parties contractantes qui ne sont pas éligibles aux activités prévues dans SAFEMED II.

76. Plusieurs délégations ayant bénéficié du projet ont pris la parole pour féliciter le REMPEC pour les activités menées dans le cadre du Projet SAFEMED I, indiquant que ce projet les avait aidées à mieux appliquer les conventions maritimes internationales. Exprimant sa satisfaction pour le degré de réalisation des activités inscrites au Projet SAFEMED I, la délégation de la Communauté européenne a indiqué que les services de la Commission s'employaient à identifier des fonds pour financer la participation, à certaines activités du Projet SAFEMED II, d'autres pays non membres de l'Union Européenne, membres de l'Union pour la Méditerranée. Le représentant de la CE a ensuite invité tous les bénéficiaires du Projet SAFEMED à continuer à participer activement aux activités du Projet afin qu'ils puissent en tirer le plus grand bénéfice. Il a également informé la réunion de l'adoption récente, par l'Union européenne, du Troisième paquet de sécurité maritime qui devrait être publié en mai 2009.

77. Certaines délégations ont exprimé le vœu que le Projet SAFEMED II fournisse une assistance technique sur le Système d'identification et de suivi des navires à grande distance (LRIT). Dans sa réponse, le Secrétariat a indiqué que comme les pays bénéficiaires du Projet n'étaient pas tous au même niveau en ce qui concerne les systèmes de gestion de trafic des navires (VTMIS), cette question serait traitée au cas par cas. Dans la suite des interventions précédentes, le représentant de l'OMI a informé la réunion de la disponibilité du Programme Intégré de coopération technique de l'OMI pour assister les Etats côtiers de la Méditerranée sur la question du LRIT.

78. La délégation de l'Algérie a porté à la connaissance de la réunion qu'un projet national de mise sur pied d'un VTMIS pour les eaux algériennes était en cours de réalisation. Le représentant du Maroc a, pour sa part, informé la réunion d'une proposition que son pays entendait soumettre à l'OMI à l'effet d'améliorer le système de séparation de trafic (VTS) actuel dans le Déroit de Gibraltar et a

demandé à toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone d'appuyer cette proposition.

79. La réunion s'est félicitée du développement, dans le cadre du Projet SAFEMED I, du Système d'information géographique (SIG) sur le trafic maritime en Méditerranée, et a reconnu que cet outil pourrait fournir des informations précieuses pour d'autres questions inscrites au programme d'activités du REMPEC telle que par exemple la gestion des eaux de ballast des navires.

80. La réunion a pris note des informations fournies au document REMPEC/WG.30/8.

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR:            ACTIVITES RELATIVES A LA GESTION DES EAUX DE BALLAST DES NAVIRES ET AUX ESPECES ENVAHISSANTES**

81. La réunion a pris note de l'information fournie par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.30/9 relative à l'état de mise en œuvre d'un projet quinquennal intitulé « Construire des partenariats pour aider les pays en développement à réduire le transfert d'organismes aquatiques nuisibles dans les navires (Partenariats Globallast) » que le REMPEC a commencé à réaliser en 2008, en collaboration avec le CAR/ASP du PAM. La réunion a été informée sur les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du partenariat GloBallast en 2008 en Egypte et en Turquie avec l'assistance du Centre. La réunion a également pris note de l'établissement d'un Groupe d'étude régional (Regional Task Force) composé de représentants des Parties contractantes, de l'OMI, du REMPEC (faisant fonction de Secrétariat) et du CAR/ASP. La mission et les objectifs assignés à ce Groupe d'étude ont été arrêtés lors de la première réunion du Groupe qui s'est tenue à Dubrovnik (Croatie) du 11 au 12 septembre 2008. Le Secrétariat a rendu compte des travaux réalisés par le Groupe, présidé actuellement par la Croatie, en vue d'élaborer une stratégie régionale sur la gestion des eaux de ballast des navires et les espèces exotiques envahissantes. La réunion a également rappelé que le Groupe avait convenu, lors de sa première réunion, que cette stratégie régionale devrait s'intégrer au dispositif du PAM et de ses instruments et politiques.

82. Après l'exposé du Secrétariat, le représentant de l'OMI a d'abord encouragé les Parties contractantes qui ne l'avait pas encore fait, à ratifier la Convention sur la gestion des eaux de ballast et a relevé qu'il était important d'élaborer une stratégie méditerranéenne sur les eaux de ballast des navires, en tenant compte des mers régionales mitoyennes telles que la Mer noire et la Mer rouge. Il a également invité les Etats côtiers de la Méditerranée à informer l'OMI et le REMPEC des initiatives et activités pertinentes entreprises dans leurs pays respectifs. Il a également réitéré que le programme Globallast de l'OMI continuerait à soutenir le REMPEC et les pays de la Méditerranée à définir une manière efficace de traiter de manière efficace les questions de la gestion des eaux de ballast et des espèces exotiques envahissantes.

83. La réunion a pris connaissance des actions réalisées par la Croatie au niveau national, ce pays ayant mis sur pied un système de notification des navires qui se rendent dans les ports croates et ayant adopté une législation nationale sur les eaux de ballast. Par ailleurs, la réunion a été informée d'une proposition de l'ensemble des pays de l'Adriatique pour désigner cette mer comme une Zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV), assortie de mesures pour la gestion des eaux de ballast. Cette proposition devrait être soumise au MEPC de l'OMI en temps opportun.

84. La représentante du réseau MOON a offert de fournir des données océanographiques pour aider à identifier les meilleures stratégies de gestion des eaux de ballast dans la région. La réunion s'est félicitée de cette proposition de MOON.

85. La réunion a reconnu qu'il était important de traiter, à un niveau régional, de la question des espèces exotiques envahissantes introduites par les navires et a exprimé sa satisfaction pour le travail réalisé par le Groupe d'étude régional sur cet aspect. Elle a ensuite avalisé l'initiative conduisant à l'élaboration d'une stratégie régionale, d'ici à 2012, dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée. A cet effet, la réunion a demandé au Secrétariat de présenter cette initiative à la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour approbation.

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: PROPOSITION DE PROGRAMME D'ACTIVITES POUR LA PERIODE BIENNALE 2010/2011**

86. La réunion a ensuite examiné le document REMPEC/WG.30/10 contenant la proposition de programme de travail du REMPEC pour la période biennale 2010-2011.

87. Le Secrétariat a expliqué que le programme de travail proposé devrait être cohérent par rapport au programme de travail indicatif sur cinq ans du PAM et mettre en relief la pertinence de ces activités par rapport aux politiques et programmes du PAM. Dans le cas du REMPEC, le projet de programme continue de s'appuyer sur la mise en œuvre de la Stratégie régionale puisque celle-ci est l'instrument principal permettant une application effective du protocole «Prévention et Situation Critique». Il a été rappelé à la réunion que même si aucune révision à moyen terme du degré d'application de la Stratégie régionale convenue par les Parties contractantes, n'est prévue, le degré de mise en œuvre sera indirectement examiné lors de la prochaine période biennale puisqu'il sera procédé à l'examen de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) du PAM en 2010.

88. Il a également été souligné que les principaux objectifs assignés au programme de travail proposé par le Centre portent principalement sur la ratification et l'application des conventions pertinentes de l'OMI, l'amélioration du niveau de préparation à la lutte et la coopération en matière de lutte contre la pollution du milieu marin, le renforcement de la gouvernance en Méditerranée et un meilleur échange de l'information. Il a été par ailleurs indiqué que le programme de travail proposé reflétait une coopération renforcée entre les différentes entités composant le PAM.

89. Le Secrétariat a expliqué que le projet de programme de travail prenait également en compte de nombreuses activités que le Centre aura à réaliser dans le cadre d'autres projets tels que SAFEMED II et le projet Partenariat GloBallast. Le Centre a essayé, dans la mesure du possible, d'élargir la participation aux activités qui peuvent avoir une portée régionale, à l'ensemble des Parties contractantes. Or, compte tenu des contraintes budgétaires que connaît le Centre actuellement, il ne lui sera plus possible de prendre en charge la participation à toutes les activités des projets. Il a également été expliqué que le programme de travail proposé avait donc été conçu sur l'hypothèse qu'un seul participant par Partie contractante serait pris en charge financièrement pour chaque activité. Au vu de cette situation, le Secrétariat a appelé les Parties contractantes à envisager d'apporter des contributions en nature en accueillant ou en sponsorisant quelques activités du Centre, en mobilisant une expertise à titre gracieux pour aider à la réalisation d'activités techniques. Une telle assistance serait également de nature à renforcer les liens entre les Parties contractantes. La réunion a par ailleurs été informée que le Centre avait soumis des propositions à inclure dans le Programme d'assistance technique intégrée (ITCP) de l'OMI et les Parties contractantes ont été invitées à demander à leurs Représentants permanents à l'OMI de plaider en faveur de ces propositions. Le Centre, de son côté, recherchera des synergies avec d'autres institutions gouvernementales et non gouvernementales afin de partager les coûts de certaines activités.

90. Tenant compte des informations fournies par la délégation de la CE sous le point 8 de l'ordre du jour, selon laquelle une possibilité de financer la participation d'autres pays qui ne sont pas membres de l'Union Européenne et ne sont pas actuellement couverts par le projet SAFEMED II, était actuellement à l'étude pour des activités spécifiques de ce projet, le Directeur déclara que si cette source de financement était confirmée avant la prochaine réunion des correspondants du PAM, les estimations budgétaires du programme de travail du Centre, données à titre indicatif, seraient revues pour inclure d'autres activités dans le programme.

91. Enfin, le Secrétariat a rappelé aux Parties contractantes qu'elles devraient veiller à ce que les dates limites de nomination de leurs participants aux activités du Centre soient scrupuleusement respectées et les formalités de demande de visas d'entrée faites en temps opportun. Il a été souligné que, compte tenu des contraintes budgétaires qu'il connaît, le Centre ne pouvait se permettre de gaspiller ses maigres ressources dans les réservations, puis changements de réservations et annulations de billets d'avion et de chambres d'hôtel, comme ce fut le cas durant la période biennale qui s'achève.

92. Dans les discussions qui ont suivi, les délégations ont exprimé leur accord en général sur le projet de programme de travail du Centre présenté par le Secrétariat pour la période biennale 2010-2011. Plusieurs délégations ont proposé un certain nombre d'activités pour le programme de travail telles que l'organisation d'un séminaire pour les membres du MTWG, la participation à la formation INFOPOL organisée par la France, l'organisation d'une formation sur les questions de responsabilité et d'indemnisation des dommages causés par les pollutions par les hydrocarbures et les politiques de recouvrement de créances associées, l'organisation d'une activité dans le domaine de la prévention de la pollution par les activités de plaisance dans le prolongement des précédentes activités sur ce thème, et le développement de lignes directrices sur les techniques de traitement biologique du littoral. Une délégation exprima toutefois sa préoccupation concernant la capacité financière du Centre à assurer l'ensemble de ces tâches et fait part de son souhait de connaître le calendrier de mise en oeuvre des activités.

93. Il a été demandé au Secrétariat de clarifier la relation entre l'objectif spécifique 13 de la stratégie régionale (à savoir examiner la possibilité de faire reconnaître la mer Méditerranée comme zone de contrôle des émissions de SO<sub>x</sub> aux termes de l'annexe VI de MARPOL) et la problématique transversale du changement climatique. Dans sa réponse le directeur a expliqué que le programme proposé comprendrait, en plus du suivi des émissions de SO<sub>x</sub> par les navires en vue de quantifier leur impact sur la qualité de l'air, des activités spécifiques pour inventorier et suivre les émissions de gaz à effet de serre, dont notamment le CO<sub>2</sub>, en vue de réduire l'impact des activités maritimes sur le réchauffement planétaire. Pour plus de clarté une version corrigée de la page 5 du document REMPEC/WG.30/10 a été distribuée, traduisant le lien entre le programme proposé et la problématique transversale du changement climatique, identifiée dans le programme de travail du PAM.

94. La réunion, tenant compte des commentaires et les propositions des délégations, a approuvé en principe le projet de programme de travail du Centre pour 2010-2011 présenté dans l'annexe du document REMPEC/WG.30/10 et a demandé au Secrétariat d'y introduire, si possible et en fonction des disponibilités budgétaires, les activités proposées citées au paragraphe 92, et de soumettre le programme de travail à l'approbation de la réunion des Correspondants du PAM devant se tenir en juillet 2009 et ensuite à la 16<sup>ème</sup> réunion ordinaire des Parties pour adoption.

#### **POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES**

95. La réunion a été informée de certaines activités dans le domaine de la prévention des accidents et de la lutte contre les pollutions marines. La délégation de la Croatie a tout d'abord présenté un outil d'aide à la décision pour la gestion des accidents maritimes à l'aide d'un SIG, ayant pour but d'aider les autorités compétentes à identifier des lieux de refuge en Croatie pour des navires demandant assistance, en utilisant une analyse multi-critères, un tel outil pouvant être utilisé par d'autres pays.

96. Un deuxième exposé a été présenté par le réseau méditerranéen d'océanographie opérationnelle (MOON), au cours duquel ont été décrites les possibilités offertes par les systèmes d'observation en temps réel et les modèles de prédiction de dérive de nappes lorsqu'ils sont associés aux systèmes méditerranéens régionaux, sous régionaux et côtiers opérés par MOON. La réunion a reconnu la valeur ajoutée de la disponibilité de cette information scientifique constamment mise à jour pour le processus décisionnel des autorités gouvernementales et notamment en cas d'urgence. A cet égard il a été fait remarquer qu'en cas d'urgence, la diffusion des prédictions devraient demeurer au niveau des autorités opérationnelles du pays concerné. Plusieurs délégations donnèrent à la représentante du réseau MOON les coordonnées d'autres institutions nationales qui pourraient être contactées pour se joindre au réseau.

97. La réunion a également pris note de l'exposé fait par FEDERCHEMICA (Fédération italienne de l'industrie chimique) qui a présenté l'association, ses objectifs et ses membres. Des informations ont été fournies sur les activités conduites par FEDERCHEMICA dans ses principaux programmes, et notamment dans le cadre de l'accord signé avec le REMPEC dans le cadre de l'Unité Méditerranéenne d'Assistance (UAM).

98. La réunion a remercié la Croatie, le réseau Moon et FEDERCHEMICA pour la qualité de leurs interventions.



**POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR:    ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION**

99.     La réunion a adopté le présent rapport et ses annexes.

**POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR:    CLOTURE DE LA REUNION**

100.    Avant de clôturer la réunion, le Président a remercié le directeur et tout le personnel du Centre pour le travail accompli ainsi que toutes les délégations pour leurs contributions constructives ainsi que les interprètes pour leur assistance.

101.    Le directeur du REMPEC a remercié le Président, M. Marzagui, pour sa conduite efficace des débats et a également remercié toutes les délégations pour leur participation active à la réunion.

102.    Le Président a déclaré la réunion close à 12h20 le vendredi 24 avril 2009.

**ANNEX(E) I**

**LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS**

**CONTRACTING PARTIES / PARTIES CONTRACTANTES**

**ALBANIA / ALBANIE**

**KAPIDANI Sokol**

Director of Maritime Transport Policy  
Ministry of Public Works, Transport and Telecommunication  
Square Skënderbej No 5, Tirana

Tel No: +355 (4) 225 70 28  
Mobile: +355 68 20 73 523  
Fax No: +355 (4) 225 70 28  
E-mail: [skapidani@gmail.com](mailto:skapidani@gmail.com)

**HAMDI Domi**

Vice General Harbor Master  
Ministry of Public Works, Transport and Telecommunication  
Lagja No.1 Port 1 Detar Durres

Tel No: +355 (52) 22 00 17  
Mobile: +355 (69) 20 94 860  
Fax No: +355 (52) 22 00 17  
E-mail: [hamdidomi\\_durres@yahoo.it](mailto:hamdidomi_durres@yahoo.it)

**ALGERIA / ALGÉRIE**

**NEZZAR Farid**

Secrétaire permanent Tel bahr  
Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du Tourisme  
Av. des Quatre Canons  
16000 Alger

Tel No: +213 (21) 43 28 67  
+213 (21) 43 28 57  
Mobile: +213 661 53 36 00  
Fax No: +213 (21) 43 28 67  
E-mail: [farid\\_nezzar@yahoo.fr](mailto:farid_nezzar@yahoo.fr)  
[Telbahr@hotmail.com](mailto:Telbahr@hotmail.com)

**NEMOUCHI Mohamed**

Sous Directeur des Ports  
Ministère des transports  
1, Rue Ibn-Badis  
16000 Alger

Tel No: +213 (21) 92 45 04  
Mobile: +213 (771) 54 72 30  
Fax No: +213 (21) 92 30 46  
E-mail: [nemouchi@ministere-transports.gov.dz](mailto:nemouchi@ministere-transports.gov.dz)

**ALGERIA / ALGÉRIE (cont.)**

**TCHACHI Ouahid**

Administrateur

Ministère de l'aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme

Av. des Quatre Canons

Alger

Tel No: +213 (21) 43 28 57/67

Mobile: +213 774 16 86 63

Fax No: +213 (21) 43 28 57/67

E-mail: [tchachiwahid2005@yahoo.fr](mailto:tchachiwahid2005@yahoo.fr)

**BOUKHALFA Souad**

Ingénieur

Ministère de l'aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme

Av. des Quatre Canons

Alger

Tel No: +213 (21) 43 28 57/97

Mobile: +213 663 49 27 05

Fax No: +213 (21) 43 28 57/67

E-mail: [souadboukhalfa@hotmail.fr](mailto:souadboukhalfa@hotmail.fr)

**KACIMI Nassima Djouher**

Ingénieur

Ministère de l'aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme

Av. des Quatre Canons

Alger

Tel No: +213 (21) 43 28 67

Mobile: +213 661 72 22 75

Fax No: +213 (21) 43 28 67

E-mail: [kaciminassima@gmail.com](mailto:kaciminassima@gmail.com)

**HERDA Slimane**

Directeur Général d'OSPREC

Oil Spill Response Company

Lot 07 - Bois des Cars 3 – Dely Ibrahim

Alger

Tel No: +213 (21) 37 40 32

Mobile: +213 661 50 77 72

Fax No: +213 (21) 37 40 32

E-mail: [osprec@yahoo.fr](mailto:osprec@yahoo.fr)

**KESSAL Malek**

Sous Directeur des Opérations

Protection Civile

Chemin du réservoir Paradou, Hydra

Tel No: +213 (21) 54 84 14

Mobile: +213 61 69 15 95

Fax No: +213 (21) 54 86 14

E-mail: [m.kessal@protectioncivile.dz](mailto:m.kessal@protectioncivile.dz)

**ALGERIA / ALGÉRIE (cont.)**

**BOUCENNA Rabah**

Sous Directeur des Frontières Maritimes  
Direction de la Police des Frontières  
Rue Quanouri Mohamed Babeloued  
Alger

Tel No: +213 (21) 75 25 16  
Mobile: +213 661 57 79 28  
Fax No: +213 (21) 75 25 16  
E-mail: [adfmalgerie@yahoo.fr](mailto:adfmalgerie@yahoo.fr)

**CHEROUATI Nordine**

Président  
Autorité de Régulation des Hydrocarbures  
Val – D'Hydra  
Alger

Tel No: +213 (21) 48 81 67  
Fax No: +213 (21) 48 81 83  
E-mail: [nordine.cherouati@arh.mem.gov.dz](mailto:nordine.cherouati@arh.mem.gov.dz)

**BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE ET HERZÉGOVINE**

**HURTIĆ-STRIKA Zahida**

Head of Department for Law Drafting  
Ministry of Communications and Transport  
Trg BiH 3  
71 000 Sarajevo

Tel No: +387 (33) 70 76 38  
Mobile: +387 61 488 005  
Fax No: +387 (33) 70 76 92  
E-mail: [zahida.hurtic-strika@mkt.gov.ba](mailto:zahida.hurtic-strika@mkt.gov.ba)

**MEHMEDOVSKI Senaida**

Advisor for Waterway Transport  
Ministry of Communications and Transport  
Trg BiH 3  
71 000 Sarajevo

Tel No: +387 (33) 70 76 08  
Mobile: +387 61 908 377  
Fax No: +387 (33) 284 751  
E-mail: [s.mehmedovski@mkt.gov.ba](mailto:s.mehmedovski@mkt.gov.ba)

**CROATIA/ CROATIE**

**Ms. Nevia KRUŽIĆ**

Head of Department for Sea Protection  
Ministry of Environmental Protection, Physical Planning and Construction  
Division for Environmental Protection  
Uzarska 2/1  
51000 Rijeka

Tel No: +385 (51) 213 499  
Mobile: +385 (91) 1394 035  
Fax No: +385 (51) 214 324  
E-mail: [nevia.kruzic@mzopu.hr](mailto:nevia.kruzic@mzopu.hr)

**CROATIA/ CROATIE (cont.)**

**MARKOVČIĆ-KOSTELAC Maja**

Head of International and Legal Department  
Ministry of Sea, Transport and Infrastructure  
Directorate of Maritime Policy  
Prisavlje 14  
10000 Zagreb

Tel No: +385 (1) 616 90 25  
+385 (1) 61 69 070  
Fax No : +385 (1) 61 95 956  
E-mail: [maja.markovic@pomorstvo.hr](mailto:maja.markovic@pomorstvo.hr)

**MLADINEO Nenad**

Assistant Professor  
University of Split, GAF  
Matice hrvatske 15  
21000 Split

Tel No: +385 (21) 303 318  
Mobile: +385 98 891 649  
Fax No : +385 (21) 465 117  
E-mail: [mladineo@gradst.hr](mailto:mladineo@gradst.hr)

**BRADARIC Zeljko**

Assistant Director  
International Relation and Safety of Navigation  
Hydrographic Institute of the Republic of Croatia  
Zrinsko-Frankopanska 161  
21000 Split

Tel No: +385 (21) 308 851  
Mobile: +385 91 543 0776  
Fax No : +385 (21) 347 208  
E-mail: [zeljko.bradaric@hhi.hr](mailto:zeljko.bradaric@hhi.hr)

**CYPRUS / CHYPRE**

**EFSTRATIOU Ioannis**

Marine Surveyor A  
Department of Merchant Shipping  
Ministry of Communication and Works  
Kyllinis Street  
Mesa Geitonia  
CY-4007 Limassol

Tel No: +357 (25) 848 100  
+357 (25) 848 273  
Mobile: +357 99 692 622  
Fax No: +357 (25) 848 200  
E-mail: [jefstratiou@dms.mcw.gov.cy](mailto:jefstratiou@dms.mcw.gov.cy)

**CYPRUS / CHYPRE (cont.)**

**ATTAS Nicos C.**

Marine Surveyor A  
Department of Merchant Shipping  
Ministry of Communication and Works  
Kyllinis Street  
Mesa Geitonia  
CY-4007 Limassol

Tel No: +357 (25) 848 100  
+357 (25) 848 132  
Fax No: +357 (25) 848 200  
E-mail: [nattas@dms.mcw.gov.cy](mailto:nattas@dms.mcw.gov.cy)

**EGYPT / ÉGYPTE**

**ISMAIL MOHAMED Mahmoud**

National Co-ordinator N.O.S.C.P  
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)  
30 Misr-Helwan Elzyra'e Rd  
Maadi, Cairo 1728

Tel No: +20(2) 25 25 64 91-92  
Mobile: +20(11) 235 91 92  
Fax No: +20 (2) 25 25 64 94  
E-mail: [mahmoud\\_s51@yahoo.com](mailto:mahmoud_s51@yahoo.com)

**EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE**

**BOSCHEN Andreas**

Policy Officer  
Directorate-General Transport and Energy  
Unit G1 Maritime Transport Policy : Regulatory questions, maritime safety and seafarers  
European Commission  
DM28 03/078  
Rue de Mot 28,  
BE-1049 Brussels, BELGIUM

Tel No: +32 (2) 295 96 54  
Mobile: +32 (4) 724 25 252  
Fax No: +32 (2) 296 90 66  
E-mail: [andreas.boschen@ec.europa.eu](mailto:andreas.boschen@ec.europa.eu)

**MACKEVICIUTE Asta**

Policy Officer  
Directorate-General Environment  
Unit A3 - Civil Protection  
BU9 2/106  
European Commission  
200 rue de la Loi  
1049 Brussels, BELGIUM

Tel No: +32 (2) 29 52 899  
Mobile: +32 484 90 99 22  
Fax No: +32 (2) 29 90 314  
Email: [asta.mackeviciute@ec.europa.eu](mailto:asta.mackeviciute@ec.europa.eu)

**FRANCE / FRANCE**

**DUFAU-RICHET Marie-Sophie**

Chargé de mission  
Secrétariat Général de la Mer  
16 Boulevard Raspail  
75007 Paris

Tel No : +33 (1) 42 75 66 53  
Mobile : +33 (6) 61 53 95 01  
Fax No: +33 (1) 42 75 66 78  
E-mail: [marie-sophie.dufau-richet@pm.gouv.fr](mailto:marie-sophie.dufau-richet@pm.gouv.fr)

**JANÇON Carine**

Préfecture Maritime Méditerranée  
Pôle gestion des Risques  
Bureau sécurité maritime  
Préfecture maritime de la Méditerranée

Tel No: +33 (4) 94 02 03 72  
Fax No: +33 (4) 94 02 13 63  
E-mail: [carine.jancon@premar-mediterranee.gouv.fr](mailto:carine.jancon@premar-mediterranee.gouv.fr)

**GIRIN Michel**

Conseiller/Advisor  
Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les Pollutions Accidentelles  
des Eaux (CEDRE)  
715 rue Alain Colas  
CS 41836  
29218 Brest Cedex 2

Tel No: +33 (1) 42 75 66 00  
Mobile: +33 675 681 763  
Fax No: +33 (1) 42 75 66 78  
E-mail: [michel.girin@cedre.fr](mailto:michel.girin@cedre.fr)

**GREECE/ GRECE**

**SAMPATAKAKIS Elias**

Director of the Marine Environment Protection Directorate  
Hellenic Ministry of Mercantile Marine, Aegean and Island Policy  
Akti Vasileiadi – Gate E1-E2 (inside port)  
18510 Piraeus

Tel No: +30 (210) 419 1132  
Fax No: +30 (210) 422 04 40  
E-mail: [esamp@yen.gr](mailto:esamp@yen.gr)

**GREECE/ GRECE (cont.)**

**ZERVOUDAKI Soutana**

Researcher  
Hellenic Technical University of Athens  
A/6.7 km Athens Sounio  
Anavyssos

Tel No: +30 2291 763 75  
Fax No:  
E-mail: [tanya@ath.hcmr.gr](mailto:tanya@ath.hcmr.gr)

**VENTIKOS P. Nikolaos**

University Lecturer  
National Technical University of Athens  
9 Iroon Polytechniou  
Zografou 15573

Tel No: +30 (210) 772 35 63  
Mobile: +30 6932489 268  
Fax No: +30 (201) 772 14 08  
E-mail: [niven@deslab.ntua.gr](mailto:niven@deslab.ntua.gr)

**ISRAEL / ISRAEL**

**AMIR Rani**

Director, Marine and Coastal Environment Division  
Ministry of the Environmental Protection  
15a Pal-Yam st.  
P.O. Box 811, Haifa 31007

Tel No: +972 (4) 863 35 00  
Mobile: +972 (50) 62 33 050  
Fax No: +972 (4) 863 35 20  
E-mail: [raniamir@013.net](mailto:raniamir@013.net)  
[rani@sviva.gov.il](mailto:rani@sviva.gov.il)

**STERNBERG Eliezer**

Deputy Director  
Administration of Shipping and Ports  
Ministry of Transport  
Itzhak Rabin Government Complex  
15A Pal-Yam Str., Building B  
P.O. Box 806, Haifa 31999

Tel No: +972 (4) 863 20 80  
Mobile: +972 (57) 222 15 10  
Fax No: +972 (4) 863 21 18  
E-mail: [lahavs@mot.gov.il](mailto:lahavs@mot.gov.il)



**ITALY / ITALIE**

**DE ANGELIS Patrizia**

Head of Division VI "Protection of Terrestrial  
and Marine Environment from Pollution  
Ministry for the Environment, Land and Sea  
Directorate General for Nature's Protection  
Via Capitan Bavastro,174  
00154 Rome

Tel No: + 39 (06) 57 22 85 10  
+ 39 (06) 57 22 80 02  
Mobile: + 39 (339) 38 10 317  
Fax No: + 39 (06) 57 22 83 90  
E-mail: [dpn-div6@minambiente.it](mailto:dpn-div6@minambiente.it)  
[ciasca.angelo@minambiente.it](mailto:ciasca.angelo@minambiente.it)

**BELLINI Mauro**

Advisor  
Segreteria Tecnica per la Sicurezza Ambientale della Navigazione  
Ministry for the Environment, Land and Sea  
Directorate General for Nature's Protection  
Via Capitan Bavastro,174  
00154 Rome

Tel No: +39 (06) 57 221  
Mobile +39 (347) 6 75 85 67  
Fax No: +39 (06) 57 22 34 91  
E-mail: [blinus@sysnet.it](mailto:blinus@sysnet.it)  
[maurobellini@minambiente.it](mailto:maurobellini@minambiente.it)

**BENSAIA Gianpaolo**

Head of International Affairs Office  
Italian Coast Guard Headquarters  
Viale dell'Arte, 16  
00144 Rome

Tel No: +39 (06) 59 08 33 79  
Mobile +39 338 538 30 12  
Fax No: +39 (06) 59 08 43 88  
E-mail: [gbensaia@libero.it](mailto:gbensaia@libero.it)  
[giampaolo.bensaia@mit.gov.it](mailto:giampaolo.bensaia@mit.gov.it)

**GIANGRECO Roberto**

Officer  
Ministero dell' Ambiente e della Tutela del Territorio e del Mare  
Direzione per la Protezione della Natura – Div. X  
Via Cristoforo Colombo 44  
00147 Rome

Tel No: +39 (06) 57 22 84 06  
Mobile: +39 347 331 31 91  
Fax No: +39 (06) 57 22 84 24  
E-mail: [Giangreco.Roberto@minambiente.it](mailto:Giangreco.Roberto@minambiente.it)

**LEBANON / LIBAN**

**CHABAN Hassan**

Expert Maritime  
Ministry of Public Works and Transport  
Directorate General of Land and Maritime Transport  
George Picot Street  
Starco Building 3<sup>rd</sup> Floor  
Beirut

Tel No: +961 (1) 372 438  
Mobile: +961 (3) 023 571  
Fax No: +961 (1) 371 647  
E-mail: [ministry@transportation.gov.lb](mailto:ministry@transportation.gov.lb)

**GSP LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA / JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**

**ELGAMEZI Mohamed**

Head Manager of Environment Emergency Office  
Environment General Authority (EGA)  
P.O. Box 83618  
El-Gheran  
Tripoli

Tel No: +218 (21) 487 37 62-64  
Mobile: +218 (92) 518 4180  
Fax No: +218 (21) 487 15 90  
E-mail: [etleha@yahoo.com](mailto:etleha@yahoo.com)  
[emergency\\_office@envionment.org.ly](mailto:emergency_office@envionment.org.ly)

**BALLUG Abduladim**

HSE Advisor  
Environment General Authority (EGA)  
P.O. Box 83618  
El-Gheran  
Tripoli

Tel No: +218 (21) 463 08 70  
+218 (21) 48 73 762-64  
Mobile: +218 (91) 212 42 05  
Fax No: +218 (21) 483 08 70  
E-mail: [aaafmm@yahoo.com](mailto:aaafmm@yahoo.com)

**MALTA / MALTE**

**GABRIELE Richard**

Harbour Master  
Malta Maritime Authority  
Xatt I-Ghassara ta' I-Gheneb  
Marsa MRS 1917

Tel No: +356 22914420  
Mobile: +356 99 49 43 12  
Fax No: +356 229 14429  
E-mail: [richard.gabriele@mma.gov.mt](mailto:richard.gabriele@mma.gov.mt)

**MALTA / MALTE (cont.)**

**CUTAJAR Gordon**

Assistant Registrar  
Malta Maritime Authority  
Xatt I-Ghassara ta' I-Gheneb  
Marsa MRS 1917

Tel No: +356 21 250 360  
Fax No: +356 21 241 460  
E-mail: [gordon.cutajar@mma.gov.mt](mailto:gordon.cutajar@mma.gov.mt)

**HAMILTON Dale**

Co-ordination Manager  
Malta Maritime Authority  
Maritime Trade Centre  
Marsa MRS 1912

Tel No: +356 (21) 250 350  
Fax No: +356 (21) 241 460  
E-mail: [dale.hamilton@mma.gov.mt](mailto:dale.hamilton@mma.gov.mt)

**VELLA Keon**

Flag and Ports State Control Inspector  
Merchant Shipping Directorate  
Malta Maritime Authority  
Maritime Trade Centre  
Marsa MRS 1912

Tel No: +356 (21) 250 360  
Fax No: +356 (21) 241 460  
E-mail: [keon.vella@mma.gov.mt](mailto:keon.vella@mma.gov.mt)

**MONACO / MONACO**

**BOUCHET Pierre**

Adjoint Directeur des affaires maritimes  
Direction des affaires maritimes  
Département de l'équipement, de l'environnement et de l'urbanisme  
Quai Jean Charles Rey  
B.P. 468  
98012 Monaco Cedex

Tel No: +377 (-) 98 98 22 80  
Mobile: +377 (-) 06 07 93 17 99  
Fax No: +377 (-) 98 98 22 81  
E-mail: [pbouchet@gouv.mc](mailto:pbouchet@gouv.mc)

**MONTENEGRO/ MONTENEGRO**

**JURIŠIĆ Goran**

Port State Control Officer  
Ministry of Transport, Maritime Affairs and Telecommunications of Montenegro  
Harbour Master's Office Bar  
Obala 13. jula bb  
85000 Bar

Tel No: +381 (30) 312 733  
Fax no: +381 (30) 302 060  
E-mail: [mingo@cg.yu](mailto:mingo@cg.yu)

**RATKOVIĆ Predrag**

Head of Division for Prevention of Sea Pollution from Ships  
Maritime Safety Department  
Maršala Tita br.7  
P.O. Box 14  
85000 Bar

Tel No: +382 (30) 313 241  
Mobile: +382 (69) 632 930  
Fax No: +382 (30) 313 274  
Email : [predrag.ratkovic@msd-ups.org](mailto:predrag.ratkovic@msd-ups.org)

**MOROCCO / MAROC**

**MARZAGUI Mohamed**

Chef de la division de la navigation maritime  
Ministère de l'équipement et des transports  
Direction de la marine marchande  
Boulevard Félix Houphouet Boigny  
20000 Casablanca

Tel No: +212 (522) 27 37 90  
+212 (522) 43 46 08  
Mobile: +212 (668) 61 95 45  
Fax No: +212 (522) 27 33 40  
E-mail: [dnm@dmm.gov.ma](mailto:dnm@dmm.gov.ma)  
[mmarzagui@yahoo.fr](mailto:mmarzagui@yahoo.fr)

**SLOVENIA / SLOVÉNIE**

**BOŽIČ Zvezdan**

Head of Branch Office  
Administration for Civil Protection and Disaster Relief  
Ferrarska 5/b  
6000 Koper

Tel No: +386 (5) 668 42 00  
Mobile:  
Fax No: +386 (5) 668 43 22  
E-mail: [zvezdan.bozic@urszr.si](mailto:zvezdan.bozic@urszr.si)

**SLOVENIA / SLOVÉNIE (cont.)**

**FANTULIN Davorin**

Harbour Master  
Ministry of Transport  
The Slovenia Maritime Administration  
Harbour Master  
Ukmarjev trg 2  
Si-6000 Koper

Tel No: +386 (5) 66 32 103  
Mobile: +386 (31) 779 020  
Fax No: +386 (5) 66 32 110  
E-mail: [davorin.fantulin@gov.si](mailto:davorin.fantulin@gov.si)

**SPAIN / ESPAGNE**

**OTERO Diez Juan**

Head for Maritime Pollution Department  
Directorate General for Merchant Shipping  
Ruiz de Alarcon, 1  
28071 Madrid

Tel No: +34 (91) 597 9051  
Fax No: +34 (91) 597 92 35  
E-mail: [joterod@fomento.es](mailto:joterod@fomento.es)

**RODRIGUEZ CARBONELL Sergio**

Head of Marine Protection Department  
Spanish Maritime Safety Agency (SASEMAR)  
Fruela, 3  
Madrid

Tel No: +34 (91) 755 91 00  
Fax No: +34 (91) 755 91 09  
E-mail: [sergiorc@sasemar.es](mailto:sergiorc@sasemar.es)

**TUNISIA / TUNISIE**

**ZMERLI Mohamed**

Chef de Service  
Ministère de l'environnement et du développement durable  
Centre Urbain Nord- Boulevard de la Terre  
1080Tunis

Tel No: +216 (70) 268 644  
Mobile: +216 (98) 939 485  
Fax No: +216 (70) 268 535  
E-mail: [zmerli2004@yahoo.fr](mailto:zmerli2004@yahoo.fr)

**ZROUD Lamia**

Chef de Service des Ports  
Ministère du Transport  
Rue 7 Novembre près de l'aéroport Tunis  
Carthage -Tunis 2035

Tel No: +216 (71) 80 63 62  
Mobile: +216 (24) 72 16 21  
Fax No: +216 (71) 80 64 13  
E-mail: [lamiazroud@yahoo.fr](mailto:lamiazroud@yahoo.fr)

**TURKEY / TURQUIE**

**ARSLAN Meryem**

Chemical Engineer  
Ministry of Environment and Forestry  
General Directorate of Environmental Management  
Marine and Coastal Area Department  
T.C. Çevre ve Orman Bakanlığı  
Söğütözü Caddesi No: 14/E  
Söğütözü, 06560 Ankara

Tel No: +90 (312) 207 66 57  
Mobile: +90 (532) 656 47 72  
Fax No: +90 (312) 207 66 95  
+90 (312) 207 64 46  
E-mail: [imeryem@yahoo.com](mailto:imeryem@yahoo.com)

**Mr. Hakan ÖZTÜRK**

Ship Inspection Officer  
Department of Marine Environment  
General Directorate for Maritime Transport  
Undersecretariat for Maritime Affairs  
T.C. Basbakanlik Denizcilik Mustesarligi  
GMK Bulvari No.128/A  
06570 Maltepe- Ankara

Tel No: +90 (312) 232 38 49 (2 lines) Ext. 2558  
Mobile: +90 (506) 815 85 16  
Fax No: +90 (312) 231 33 06  
E-mail: [hakan.ozturk@denizcilik.gov.tr](mailto:hakan.ozturk@denizcilik.gov.tr)

**UNITED NATIONS ORGANIZATIONS/ ORGANISATIONS DES NATION-UNIES**

**INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION (IMO)/ ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI)**

**MICALLEF Stefan**  
Deputy Director  
Marine Environment Division  
International Maritime Organization (IMO)  
4, Albert Embankment  
London SE1 7SR  
UNITED KINGDOM

Tel No: + 44 (207) 587 32 49  
Fax No: + 44 (207) 587 3210  
E-mail: [smicallef@imo.org](mailto:smicallef@imo.org)

**UNEP / CO-ORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN (MAP)/ PNUE / UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PAM)**

**MIFSUD Paul**  
Co-ordinator  
Co-ordinating Unit for the MAP (MEDU)  
P.O. Box 18019  
Vas. Konstantinou 48  
GR 11610 Athens  
GREECE

Tel No: + 30 (210) 727 3101  
Fax No: + 30 (210) 725 3196-7  
E-mail: [paul.mifsud@unepmap.gr](mailto:paul.mifsud@unepmap.gr)

**IAEA- MARINE ENVIRONMENT LAB (IAEA-MEL)**

**TOLOSA Imma**  
Laboratory Scientist  
IAEA- Marine Environment Lab (IAEA-MEL)  
4 Quai Antoine 1<sup>er</sup>  
MC 98000 MONACO

Tel No: + 377 97 97 72 41  
Mobile: +33 616 425 974  
Fax No: + 377 97 97 72 76  
E-mail: [I.Tolosa@iaea.org](mailto:I.Tolosa@iaea.org)  
[Tolosai@yahoo.com](mailto:Tolosai@yahoo.com)

**INTERNATIONAL ORGANIZATIONS/ORGANISATION INTERNATIONALES**

**MEDITERRANEAN ACTION PLAN PARTNERS / NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/  
PARTENAIRES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE /  
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES**

**INSTITUT DU DROIT ECONOMIQUE DE LA MER (INDEMER)**

**ROS Nathalie**

Vice Président du Conseil Scientifique de l'INDEMER  
Professeur agrégé des Facultés de Droit  
Secrétaire général de l'Association internationale du Droit de la mer  
Institut du Droit Economique de la Mer de la Principauté de Monaco (INDEMER)  
Place de la Visitation (Ministère d'Etat)  
MONACO MC 98000

Tel No: +377 (98) 98 88 22  
Fax No: +377 (98) 98 87 98  
E-mail: [nathalie@ros.fr](mailto:nathalie@ros.fr)

**INTERNATIONAL OCEAN INSTITUTE (IOI)**

**VIRAPAT Cherdsak**

Executive Director  
International Ocean Institute (IOI)  
P.O. Box 3  
Gzira GZR 1000  
MALTA

Tel No: +356 21 34 65 29  
Fax No: +356 21 34 65 02  
E-mail: [cherdsak.virapat@ioihq.org.mt](mailto:cherdsak.virapat@ioihq.org.mt)

**RIOLLOT Eva**

Intern  
International Ocean Institute (IOI)  
P.O. Box 3  
Gzira GZR 1000  
MALTA

Tel: +356 21 346 5 29  
+356 21 385 926  
Fax: +356 21 34 65 02  
E-mail: [eva.riollot@gmail.com](mailto:eva.riollot@gmail.com)



**INTERNATIONAL TANKER OWNERS POLLUTION FEDERATION LTD (ITOPF)**

**LARUELLE Franck**

Technical Advisor  
The International Tanker Owners Pollution Federation Ltd (ITOPF)  
1 Oliver's Yard  
55 City Road  
London EC1Y 1HQ  
UNITED KINGDOM

Tel No: +44 (20) 7566 6999  
Fax No: +44 (20) 7566 6950  
E-mail: [FranckLaruelle@ITOPF.COM](mailto:FranckLaruelle@ITOPF.COM)

**MEDITERRANEAN OIL INDUSTRY GROUP (MOIG)**

**DHAOUI Ridha**

Director  
MOIG  
B.Z.Z. Residence Dar Maghreb  
1053 Tunis  
TUNISIA

Tel: +216 (71) 965 192  
Fax: +216 (71) 965 192  
E-mail: [dhaoui.moig@planet.tn](mailto:dhaoui.moig@planet.tn)

**MEDITERRANEAN OPERATION OCEANOGRAPHY NETWORK (MOON)**

**PINARDI Nadia**

Laboratorio SINCEM  
Corso di Scienze Ambientali  
University of Bologna  
Via S.Alberto 163  
48100 Ravenna  
ITALY

Tel No: +39 (051) 37 82 633  
Fax No: +39 (335) 524 89 08  
E-mail: [n.pinardi@sincem.unibo.it](mailto:n.pinardi@sincem.unibo.it)

**SEA ALARM FOUNDATION**

**NIJKAMP Hugo**

General Manager  
Sea Alarm Foundation  
Eue de Cyprès 7 – B10  
1000 Brussels  
BELGIUM

Tel No: +32 (2) 2788 744  
Mobile: +32 (49 49 0000 12  
Fax No: +32 (2) 502 74 38  
E-mail: [nijkamp@sea-alarm.org](mailto:nijkamp@sea-alarm.org)

**OTHER ORGANIZATIONS / AUTRES ORGANISATIONS**

**ITALIAN FEDERATION OF THE CHEMICAL INDUSTRY( FEDERCHIMICA)**

**MARI Renato**  
Logistics Manager  
FEDERCHIMICA  
Via Giovanni da Procida 11  
20149 Milan  
ITALY

Tel No: +39 (02) 34 565 259  
Mobile: +39 339 114 57 35  
Fax No: +39 (02) 34 565 329  
E-mail: [r.mari@federchimica.it](mailto:r.mari@federchimica.it)

**CONFERENCE INTERPRETERS / INTERPRETES DE LA CONFERENCE**

**TITOUAH Rachid**  
Interpreter

**MARCHETTI Simona**  
Interpreter

**SECRETARIAT / SECRETARIAT**

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE  
MEDITERRANEAN SEA (REMPEC) / CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR  
L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

**HEBERT Frederic**  
Director

**PACE Jonathan**  
Senior Programme Officer

**KHODJET EL KHIL Lilia**  
Programme Officer (Marine Environment Protection)

**GONZALEZ Gabino**  
Programme Officer (OPRC)

**FARCHI Christina**  
Programme Officer

**BERGONZO Albert**  
SAFEMED Project Officer (Maritime Administration)

**STELLINI Doreen**  
Information Assistant/Documentalist

**SACCO Christopher**  
Administrative/Financial Assistant

**MANGION Michelle**  
Assistant to the Director

**SAMMUT André**  
Administrative Assistant

**BONAVIA Amanda**  
Secretary/Administrative Assistant

**BORG Francesca**  
Clerk/Secretary

**BONELLO Mario**  
Technical Assistant (Logistics)

REMPEC  
Maritime House  
Lascaris Wharf  
Valletta VLT 1921  
MALTA

Tel: +356 21 33 72 96/7/8  
Fax: +356 21 33 99 51  
E-mail: [rempec@rempec.org](mailto:rempec@rempec.org)

**ANNEXE II**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion.
2. Organisation de la réunion.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Rapport d'avancement des activités du REMPEC depuis la 8<sup>ème</sup> réunion des correspondants du REMPEC.
5. Accords de coopération en matière de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires.
6. Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG).
7. Amélioration du niveau d'application de l'Annexe I de la convention MARPOL en Méditerranée.
8. Développements concernant le projet CE/MEDA sur la coopération en matière de sécurité maritime et de prévention de la pollution par les navires (SAFEMED).
9. Activités relatives à la gestion des eaux de ballast des navires et espèces envahissantes.
10. Proposition du programme d'activités pour l'exercice biennal 2010-2011 du REMPEC.
11. Question diverses.
12. Adoption du rapport de la réunion.
13. Clôture de la réunion.

### ANNEXE III

#### LISTE DES DOCUMENTS

##### DOCUMENTS DE TRAVAIL

REMPEC/WG.30/3/1	Ordre du jour provisoire.
REMPEC/WG.30/3/2	Ordre du jour provisoire annoté.
REMPEC/WG.30/3/3	Projet d'emploi du temps.
REMPEC/WG.30/3/3/Rév.1	Projet d'emploi du temps.
REMPEC/WG.30/4/1	Rapport sur l'état d'avancement des activités du REMPEC depuis la 8 <sup>ème</sup> Réunion des ses correspondants. (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.30/4/1/Corr.1	Rectificatif.
REMPEC/WG.30/4/2	Proposition concernant les indicateurs d'efficacité des mesures prises par les Parties contractantes pour la mise en œuvre du système de Barcelone (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.30/4/2/Rév.1	Proposition concernant les indicateurs d'efficacité des mesures prises par les Parties contractantes pour la mise en œuvre du système de Barcelone (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.30/4/2/Rév.2	Proposition concernant les indicateurs d'efficacité des mesures prises par les Parties contractantes pour la mise en œuvre du système de Barcelone (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.30/5	Accords de coopération avec d'autres organisations (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.30/6/1	Rapport du Groupe de Travail Technique Méditerranéen (MTWG) (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.30/6/2	Proposition de travail pour le Groupe de Travail Technique Méditerranéen (MTWG) (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.30/7	Les activités du REMPEC dans le domaine des rejets illicites en Méditerranée et les actions envisagées (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.30/8	Mise en œuvre du Projet (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.30/9	Mise en œuvre du Projet de Partenariat GloBallast dans la région de la Méditerranée (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.30/10	Proposition de programme d'activités pour le biennium 2010-2011 (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.30/10/Corr.1	Rectificatif.
REMPEC/WG.30/WP.1	Proposition concernant les indicateurs d'efficacité des mesures prises par les Parties contractantes pour la mise en œuvre du système de Barcelone (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.30/WP.2	Projet du rapport de la Réunion.
REMPEC/WG.30/11	Rapport de la Réunion.

## **DOCUMENTS D'INFORMATION**

- REMPEC/WG.30/INF.1 Liste des documents.
- REMPEC/WG.30/INF.1/Rév.1 Liste des documents.
- REMPEC/WG.30/INF.1/Rév.2 Liste des documents.
- REMPEC/WG.30/J/1 Liste provisoire des participants.
- REMPEC/WG.30/INF.2 Liste des participants.
- REMPEC/WG.30/INF.3 Nouveau formulaire de rapport sur l'application de la Convention de Barcelone et ses protocoles. (Protocole 'Prévention et Situation Critique'). Adopté par la 15<sup>ème</sup> réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles, Almeria, Espagne, 15-18 janvier 2008 (UNEP(DEPI)/MED IG.17/10, Annexe V, p 56-71) (Soumis par le REMPEC).
- REMPEC/WG.30/INF.4 Mandats des points focaux du REMPEC. Adoptés par la 15<sup>ème</sup> réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles, Almeria, Espagne, 15-18 janvier 2008 (UNEP(DEPI)/MED IG.17/10, Annexe V, p 171-172) (Soumis par le REMPEC).
- REMPEC/WG.30/INF.5 Application de l'approche écosystémique aux politiques et programmes du PAM (Soumis par le REMPEC).
- REMPEC/WG.30/INF.6 Partenariat Euro-Méditerranéen. Coopération EuroMed sur la sécurité maritime et la prévention de la pollution provenant des navires (SAFEMED). Projet SAFEMED II. Résumé de l'annexe technique. (Soumis par le REMPEC).
- REMPEC/WG.30/INF.7 Projet Global FEM / PNUD / OMI. Partenariat pour aider les pays en développement à réduire le transfert d'organismes aquatiques nocifs via les eaux de ballast des navires. (Partenariat Globallast). Plan de mise en oeuvre du Projet (PIP) – Région de la Méditerranée (Soumis par le REMPEC).
- REMPEC/WG.30/INF.8 Actions taken by Turkey for the implementation of the Prevention and Emergency Protocol (Submitted by Turkey). (English only).
- REMPEC/WG.30/INF.9 Oil pollution in Greek seas: Critical overview of confrontation and waste management (Submitted by Greece). (English only).
- REMPEC/WG.30/INF.10 FEDERCHIMICA – REMPEC cooperation (Submitted by FEDERCHIMICA). (English only).
- REMPEC/WG.30/INF.11 Information Paper on marine litter in the Mediterranean (Submitted by HELMEPA) (English only).
- REMPEC/WG.30/INF.12 Draft Mediterranean guidelines on oiled shoreline assessment, March 2009 (Submitted by REMPEC). (English only).
- REMPEC/WG.30/INF.13 Information paper (Submitted by SEA ALARM). (English only).
- REMPEC/WG.30/INF.14 Systemic approach to decision-making procedure during marine accidents with potential oil spill (Submitted by Croatia). (English only).